

## Déclaration de situation de mi-journée sur le déroulement des élections couplées législatives et communales du dimanche 11 janvier 2026 au Bénin

Hôtel CASA CIELO, Cotonou, 11 Janvier 2026

Aujourd'hui, dimanche 11 janvier 2026, les électeurs du Bénin se sont rendus aux urnes pour élire leurs représentants à L'Assemblée Nationale et dans les 77 Conseils Communaux.

Le CAPE/COSCEP a déployé **166** observateurs formés et accrédités par la CENA dont **154** observateurs mobiles et **12** observateurs de long terme respectivement répartis dans les 77 communes et les 12 départements du Bénin, afin d'observer le processus électoral et de rendre compte de son déroulement. Les observateurs mobiles superviseront l'ouverture et le déroulement du vote dans 4 postes de vote de leur arrondissement, soit un total de **616** postes de vote.

Comme l'indiquait le CAPE/COSCEP dans sa déclaration préélectorale, la période précédant les élections s'est déroulée dans le calme. Le jour du scrutin, le processus a également commencé dans le calme et l'ordre, témoignant du vif intérêt des citoyens pour une participation pacifique. Les électeurs sont arrivés tôt à leurs postes de vote respectifs afin d'élire les candidats de leur choix. Par ailleurs, la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) a déployé avec succès ses agents électoraux et le matériel nécessaire dans la plupart des postes de vote observés. À 6 H 30, les agents électoraux étaient présents dans 72 % des postes de vote. À 8 H 30, le vote a démarré dans 97 % des postes de vote observés.

Ce rapport de situation s'appuie sur des rapports d'observations concernant l'ouverture et l'installation des postes de vote. Il fournit des informations sur l'arrivée et l'ouverture des centres de vote, la présence des agents électoraux et du matériel électoral, la présence des forces de sécurité et des représentants des partis politiques, la disponibilité du matériel électoral essentiel et l'accessibilité des postes de vote. Le rapport met également en lumière les incidents critiques observés susceptibles d'affecter l'intégrité du scrutin comme les cas du 13<sup>ème</sup> arrondissement de Cotonou, du centre de vote CEG Vèdoko dans le 10<sup>ème</sup>

arrondissement de Cotonou, du centre de vote de EPP Kandévié poste N°2 dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement de Porto-Novo qui ont ouvert après 10 H 00.

Le CAPE/COSCEP utilise une méthodologie systématique d'observation électorale pour observer cette élection et fournira des informations précises et crédibles sur l'ensemble du processus électoral.

## Résultats préliminaires

Jusqu'à 13 H 00 le jour du scrutin, le CAPE/COSCEP a reçu les rapports de 99 % des observateurs répartis dans les 77 communes.

1. **Arrivée des agents électoraux et ouverture des postes de vote :** Dans la plupart des postes de vote observés, les observateurs du CAPE/COSCEP ont signalé l'arrivée des agents électoraux. À 6 h 30, les agents électoraux de la CENA étaient présents dans 72 % des postes de vote.
2. **Début du vote :** Dans les postes de vote observés, le CAPE/COSCEP a signalé un début de scrutin à l'heure. À 7 h 00, 34 % des postes de vote observés avaient commencé à voter. Ce pourcentage a augmenté à 7 h 30, avec 82 % des postes de vote ayant commencé le vote. A 10 h 00, 98 % des postes observés avaient commencé le vote.
3. **Déploiement des agents électoraux :** Dans les postes de vote où les agents et le matériel de la CENA sont arrivés, 95 % des postes de vote avaient cinq (05) agents électoraux présents, dont en moyenne une femme.
4. **Présence de personnel de sécurité :** 97 % des postes de vote observés comptaient en moyenne 2 forces de défense et de sécurité présents.
5. **Présence des agents des partis :** des délégués du parti FCBE ont été vus dans 83 % des postes de vote observés, des délégués LD dans 79 % des postes de vote, des délégués UPR dans 95 % des postes de vote et des délégués BR dans 94 % des postes de vote.

6. **Disponibilité du matériel électoral essentiel** : Le CAPE/COSCEP a constaté un déploiement adéquat du matériel électoral. Des urnes transparentes, des isolements, de l'encre indélébile, des listes électorales, des feuilles de dépouillement dans tous les postes de vote observés, des registres de vote par procuration dans 90 % des postes de vote, des bulletins de vote en quantité suffisante dans tous les postes de vote et des registres de vote par dérogation dans 92 % des postes de vote.
7. **Accessibilité des bureaux de vote** : 99 % des postes de vote observés étaient situés dans des lieux accessibles aux personnes handicapées.
8. **Transparence électorale** : Dans 100 % des postes de vote, les urnes étaient vides avant d'être verrouillées et scellées.
9. **Secret du vote** : dans tous les postes de vote, l'isoloir était aménagé de manière à permettre aux électeurs de voter en secret.
10. **Environnement électoral** : dans tous les bureaux de vote observés, l'atmosphère générale était calme et ordonnée.

Le CAPE/COSCEP a mis en place une cellule de suivi au sein de son centre de commandement afin de recevoir les rapports urgents de ses observateurs. Les incidents les plus fréquemment signalés par les observateurs du CAPE/COSCEP lors de l'ouverture et de l'installation des postes de vote concernaient l'ouverture tardive des postes de vote

### **Recommandations préliminaires**

1. Nous demandons à la CENA de veiller au strict respect des directives électorales et de s'assurer que tous les partis politiques et candidats respectent le code électoral.
2. La CENA doit rester vigilante et indépendante dans le dépouillement et l'annonce des résultats électoraux, à l'abri de toute influence extérieure.
3. À l'approche de la fin du processus de vote, la CENA doit veiller à ce que les bulletins de vote soient comptés ouvertement et que tous les postes de vote affichent les résultats pour que le public puisse les consulter.

4. Les services de sécurité doivent faire preuve de professionnalisme et d'impartialité tout au long du processus de vote et de dépouillement. Ils doivent imposer des sanctions appropriées en cas de violation du code électoral, notamment pour les menaces au droit de vote et les tentatives d'achat de votes.

## **Conclusion**

En conclusion, le CAPE/COSCEP peut confirmer avec confiance que le vote est en cours dans tout le pays et que les dispositions prises par la CENA pour garantir un processus crédible et transparent sont adéquates dans la plupart des postes de vote observés.

Le CAPE/COSCEP continuera de suivre le processus et publiera des conclusions supplémentaires, le cas échéant, dans les médias sociaux au fur et à mesure du déroulement des élections. Nous appelons donc les citoyens du Bénin à faire preuve de civisme, de calme, de vigilance et à respecter la loi tout au long des opérations de vote et de dépouillement. Nous invitons les électeurs qui n'ont pas encore voté à se rendre dans leur poste de vote et à exercer leur droit de vote.

Nous appelons la CENA, toutes les forces de défense et de sécurité, les partis politiques, les candidats, la société civile et leurs partisans ainsi que tous les résidents de la République du Bénin à travailler ensemble pour garantir les élections générales crédible et pacifique.

Pour le compte du CAPE-COSCEP,

*Le Coordonnateur du CAPE*

Fait à Cotonou, le dimanche 11 Janvier 2026